



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Carriere

Question écrite n° 64773

Texte de la question

Le personnel administratif de recherche et de formation dans les établissements d'enseignement supérieur souhaite une évolution de carrière décente et aspire à ce que cette évolution soit comparable à celle des ingénieurs et techniciens de la fonction publique. M Jean-Marie Demange demande à M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture, sa position sur ce souhait exprimé par cette catégorie de personnel de l'enseignement supérieur.

Texte de la réponse

Reponse. - Une réflexion est actuellement engagée sur la situation et l'avenir des personnels administratifs de recherche et de formation affectés dans les établissements d'enseignement supérieur. La complexité et l'importance de ce dossier nécessitent toutefois un délai d'instruction de plusieurs semaines ainsi qu'une concertation avec les organisations syndicales représentatives, avant que ne puissent être arrêtées les orientations définitives de la réforme du statut de ces personnels.

Données clés

Auteur : [M. Demange Jean-Marie](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64773

Rubrique : Enseignement supérieur : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale et culture

Ministère attributaire : éducation nationale et culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 novembre 1992, page 5370